



Si vous ne visualisez pas correctement cette lettre, cliquez sur les sites de [la FNAR](#), de [l'UFR](#) ou de la [CFR](#)

24 janvier 2012

Lettre numéro 33

Comme convenu dans notre lettre de décembre, vous trouverez ci-dessous la lettre que la **Confédération Française des Retraités (CFR)** va envoyer prochainement à tous les candidats à la Présidence de la République :

Vous présentez votre candidature à la Présidence de la République

La **Confédération Française des Retraités**, constituée en 2000, regroupe 5 fédérations d'associations de retraités comptant **1,5 million d'adhérents** : **Ainés Ruraux**, fédération nationale, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales (**CNRPL**), Groupement **CNR-UFRB**, Fédération Nationale des Associations de Retraités (**FNAR**), Union Française des Retraités (**UFR**).

Notre Confédération vous demande les engagements que vous comptez prendre sur les sujets suivants :

Représentation

- Accorder à notre Confédération un statut de représentation lui permettant d'être consultée par les pouvoirs publics, d'être présente et de participer aux décisions de toutes les instances nationales où se traitent les questions concernant les retraités (Conseil Économique, Social et Environnemental, Conseil d'Orientation des Retraites, Comité de pilotage des retraites, Conseils d'Administration des organismes sociaux, etc.)

Retraites

- Mettre en place un régime de retraite universel en répartition, en remplacement de tous les régimes actuels de retraite.
- Garantir l'indexation des pensions sur les prix, prévoir une participation aux fruits de la croissance et relever substantiellement les petites pensions en attendant le régime universel.
- Améliorer la compensation pécuniaire des conséquences sur la retraite de la maternité, du veuvage.
- Supprimer les conditions de ressources pour les pensions de réversion relevant du régime général et des régimes alignés.

Perte d'autonomie

- Mettre en place un socle solide et universel d'aide à la perte d'autonomie quel que soit l'âge, financé par la solidarité nationale, et dans l'immédiat consolider le financement de l'APA.
- Améliorer les conditions de vie des personnes en perte d'autonomie et notamment leur permettre d'exercer un véritable choix entre le maintien à domicile et l'hébergement en institution :
 - en développant les formules d'aides aux aidants familiaux,
 - en améliorant les réseaux d'aides professionnels qualifiés.
 - en harmonisant le traitement fiscal des aides à domicile entre actifs et retraités.

Santé

- Garantir à tous l'accès à des soins de qualité quels que soient l'âge et la situation géographique en respectant le principe d'équité financière.
- Interdire les mesures tarifaires discriminatoires en fonction de l'âge pratiquées par les organismes complémentaires d'assurance maladie.

Faites circuler cette lettre en la "transférant" à vos proches et en leur demandant de s'inscrire à l'adresse suivante : partages.retraite@orange.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, vous pouvez [vous désinscrire ici](#)
